

# COMMENT FACILITER LA REPRISE DU TRAVAIL APRÈS OU PENDANT LE TRAITEMENT DE MON CANCER ?

Vous êtes salarié.e, actuellement en arrêt-maladie pour vous consacrer au traitement de votre cancer et vous vous interrogez sur votre reprise du travail ?

## VOUS N'ÊTES PAS SEUL.E !

Des acteurs engagés pour la santé  
au travail peuvent vous accompagner.

UN ACTEUR-CLÉ :  
VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL

Des dispositifs existent qui vous aideront  
à passer ce cap délicat.

UN DISPOSITIF-CLÉ :  
LA VISITE DE PRÉREPRISE

## Pour bien préparer votre retour au travail : ANTICIPEZ-LE !

Lorsqu'un retour au travail est envisagé, en accord avec votre oncologue, prenez rendez-vous pour **une visite de PRÉREPRISE** auprès de votre médecin du travail et faites le point avec lui !

Cette visite est réalisée pendant l'arrêt de travail, en amont de la reprise, et permet de préparer les conditions de votre retour.



## Pourquoi préparer mon retour au travail ?

*Dois-je reprendre ?*

*En suis-je capable ?*

*Quand reprendre ?*

*Dans quelles conditions ?*

*Pourrai-je reprendre comme  
avant ?*

*Comment cela va-t-il se passer ?*

La reprise du travail après ou pendant le traitement de votre cancer peut susciter de nombreuses questions, voire être source d'inquiétude, surtout si vous avez été absent.e plusieurs mois.

Si chacun avance à son rythme, le retour à la vie professionnelle est toujours une étape importante.

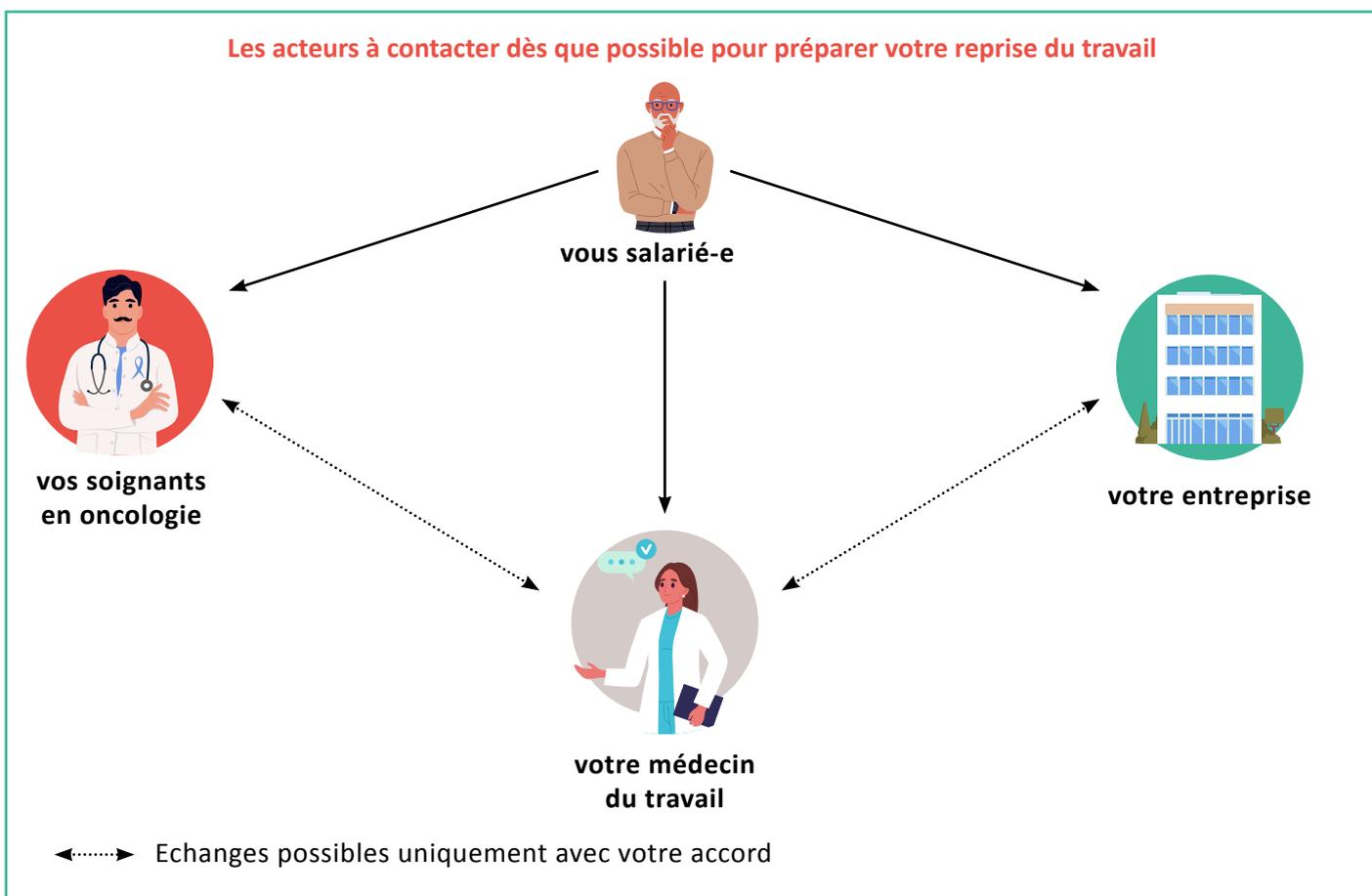
De nouveaux paramètres sont à prendre en compte : votre état de santé au moment de la reprise (fatigue et/ou douleurs persistantes ? autres troubles ? ...), vos priorités de vie et vos projets qui ont pu évoluer, mais aussi votre environnement familial et professionnel.

**Cette reprise peut s'avérer plus difficile que prévu. Mettez toutes les chances de votre côté en l'anticipant !**

Il est important de mettre à profit votre période d'arrêt pour vous soigner mais aussi pour engager, dès que possible pour vous, les actions qui favoriseront votre reprise d'emploi dans de bonnes conditions.

Une reprise dans de bonnes conditions participe à une reprise réussie !

Pour préparer votre retour au travail, vous n'êtes pas seul.e ! D'autres acteurs peuvent intervenir et vous aider à trouver la meilleure solution. Associez-les à votre démarche le plus tôt possible.



### Pourquoi s'adresser à mon médecin du travail ?

Le médecin du travail est l'interlocuteur de choix avec lequel vous pouvez **discuter librement de tout sujet en lien avec votre travail**, notamment concernant votre retour au travail suite à votre arrêt-maladie.

Votre médecin du travail connaît votre poste de travail et son environnement. Il est le seul à pouvoir estimer **l'adéquation entre votre poste et votre état de santé**, et vous proposer, si besoin, un ou des aménagements de poste, provisoires ou définitifs, qui permettront votre reprise du travail dans les meilleures conditions. Il peut aussi vous aider à réfléchir à un changement professionnel : un autre poste dans votre entreprise actuelle ou dans une autre entreprise, voire une nouvelle orientation professionnelle.

La recherche d'une solution adaptée nécessite toutefois du temps. Vous pouvez anticiper ce facteur-temps en demandant une visite de préreprise auprès de votre médecin du travail.

*Le médecin du travail est là pour vous écouter et vous accompagner dans votre projet.*

*Si vous le souhaitez, il peut faire le lien avec votre employeur pour anticiper la mise en place des éventuels aménagements nécessaires à votre retour dans de bonnes conditions.*

**Comment trouver les coordonnées de mon service de prévention et santé au travail ?  
Médecin du travail et secret médical : quelle garantie ?**

Pour le savoir, flashez ce QR-Code !





## Qu'est-ce que la visite de PRÉREPRISE ?

- **C'est une visite clé pour préparer en amont le mieux possible votre retour au travail** et préserver votre maintien en emploi
- Il s'agit d'un **moment d'échanges clés avec votre médecin du travail** pour :
  - évaluer votre situation et l'adéquation entre votre état physique et psychique et les tâches que vous devez exécuter dans le cadre de votre travail ;
  - discuter d'éventuelles options pour pallier certaines difficultés que le médecin du travail entrevoit, et faciliter ainsi votre retour au travail ;
  - donner le temps nécessaire aux différents acteurs (votre employeur, votre service de santé au travail, l'Assurance-Maladie ...) pour organiser et mettre en place ces solutions afin qu'elles soient opérationnelles dès le 1<sup>er</sup> jour de votre retour au travail.
- Elle constitue un **élément central pour prendre en compte à la fois votre parcours de soins et votre parcours professionnel**, grâce à une meilleure coordination avec votre médecin traitant ou votre équipe soignante en oncologie, sans interférer avec votre projet thérapeutique.

0 €

La visite de préreprise est totalement gratuite, comme toutes les visites réalisées auprès d'un service de prévention et santé au travail !

Visite de PRÉREPRISE  
ou de REPRISE :  
quelles différences ?

Pour le savoir,  
flashez ce QR-Code !



Et pour en savoir plus :

- [Livret Retravailler après un cancer – Fondation ARC](#)
- [Dossier Le retour à l'emploi après un cancer – La Ligue contre le cancer](#)
- [Dossier la visite de pré-reprise et la visite de reprise-Ministère du travail de la santé et des solidarités](#)
- [Dossier-Visite de pré-reprise : facilitez le retour de votre salarié en arrêt de travail- Ameli](#)

*Ce document a été réalisé avec l'appui des partenaires du PRST4 et plus particulièrement : la CRAMIF, le GHU Paris-Centre Parcours après Cancer, le CRPPE Paris-Centre Hôtel-Dieu, les services de prévention et de santé au travail (ACMS, IPAL, SIMT).*